L'éducation est-elle légitime ? La réponse de Luther

Danièle Houpert-Merly

▶ **To cite this version:**

Danièle Houpert-Merly. L'éducation est-elle légitime ? La réponse de Luther. Expressions, 1998, 12, pp.07-20. hal-02406064

HAL Id: hal-02406064
https://hal.univ-reunion.fr/hal-02406064

Submitted on 12 Dec 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'ÉDUCATION EST-ELLE LÉGITIME ? LA RÉPONSE DE LUTHER

Danièle HOUPERT-MERLY
IUFM de la Réunion

C'est un véritable procès qu'en homme du seizième siècle[1] Luther fait à l'enseignement qu'il a reçu et qui perdure encore au moment où il écrit. Procès rapide, incisive, virulent, comme Luther les aime. Au tournant du quinzième et du seizième siècles, le système d'éducation est, selon lui, une « calamité extrême »[2], et, si l'on veut expliciter quelque peu les griefs, on peut placer au premier rang son inefficacité : « Nous n'avons absolument rien appris », dit Luther, et le jeune garçon qui « a dû étudier vingt ans et plus uniquement pour apprendre tout juste assez de mauvais latin pour pouvoir devenir prêtre [...] est resté toute sa vie un pauvre illettré qui n 'était bon ni pour glousser ni pour pondre »[3] ! Et comment s'en étonner quand les auteurs et les livres étudiés sont d'un choix aussi discutable : à quoi peuvent bien servir « le Donat et l'Alexander », ou encore « Aristote accompagné d'innombrables livres nuisibles »[3] ? Quand les maîtres, « les moines et les fantômes des universités » ne sont que « des ânes grands, grossiers et gras » qui « n'ont collectionné que la crotte et la fiente de leurs livres sordides et vénéneux » ? Quand ces maîtres, non contents de n'avoir « su ni pu enseigner rien de bon ni de juste [...] n'ont même pas connu la manière d'enseigner et d'apprendre » et n'ont été capables que de faire vivre un « enfer », une « torture » aux jeunes enfants dont ils avaient la charge[3] ? Certes, en son temps, Luther n'est pas le seul à dénoncer l'ignorance et l'absence de pédagogie des maîtres ou le choix exclusif des textes profanes, et, au bout du parcours, le manque de culture des élèves : « Un choucas ne procrée pas des colombes et

1. Danièle Houpert-Merly, « Éducation en procès, processus en éducation dans les *Essais* de Montaigne », *in Expressions* n° 1, IUFM de la Réunion, 1992.
2. Luther, « Aux magistrats de toutes les villes allemandes pour les inviter à ouvrir et à entretenir des écoles chrétiennes », *Œuvres complètes*, tome IV, Labor et Fides, Genève, 1958, p. 112.
3. *Ibid*, *passim*. Donat, grammairien latin du IVe siècle, est l'auteur d'un *Ars grammatica* qui fit référence dans les écoles du Moyen-Age ; quant à Alexander de Villa Dei (Vi1ledieu, en Normandie), il s'agit d'un moine franciscain du XIIIe dont le poème didactique *Doctrinale puerorum* fut également fort prisé.

un fou ne produit pas des gens intelligents. »[3] Mais la violence de son style en fait un des fers de lance de la condamnation.

D'aucuns, il est vrai, s'accommodaient bien de ces écoles. Sans être dupes de leur inefficacité, sans y voir des sanctuaires du savoir, ils en avaient détourné la fonction et ne les avaient plus regardées que comme un marché à trouver « le bonheur de vivre et une nourriture temporelle »[4]. Fréquenter les écoles et les universités était en effet perçu comme un passeport pour une carrière ecclésiastique, c'est-à-dire un moyen de subvenir aisément à ses besoins grâce aux multiples redevances. Mais cela même commence à être remis en cause :

> « La foule qui est tournée vers la chair constate qu'ils ne peuvent ni ne doivent plus faire entrer leurs fils, leurs filles et leurs amis dans des couvents et des chapitres et les éloigner de la maison et des biens pour les installer sur des biens étrangers »[5]

C'est que la disparition de la dîme et d'autres taxes a conduit bien des couvents et chapitres allemands à voir leurs revenus diminuer et même à fermer leurs portes, de sorte qu'une réaction fréquente est de penser : « Si c'en est fait de l'état ecclésiastique, nous voulons aussi ajourner l'enseignement. »[5]

Et quand bien même certains montreraient un esprit moins intéressé et mercantile, il est de fait que le vent de l'humanisme commence à souffler et que les anciennes écoles sont mises à mal : « Il est une expérience que nous pouvons faire de tous côtés en Allemagne, c'est que, partout, on laisse les écoles en ruine. Les universités sont peu fréquentées et les couvents vont en décroissant. »[6] C'est l'enseignement même qui est parfois rejeté, partiellement ou globalement. Certains réformés, par exemple les Frères moraves issus du mouvement de Jean Huss, ceux que Luther appelle « frères vaudois », « tiennent les langues pour quelque chose d'inutile ». D'autres, plus extrémistes, comme Karlstadt ou Müntzer, n'hésitent pas à remettre en cause le principe de l'enseignement, le jugeant pernicieux, à tout le moins inutile à qui a reçu l'Esprit[7].

Ainsi, quelle qu'en soit la cause, le régime scolaire est malmené. La question de la légitimité de l'enseignement et de l'éducation s'impose donc et,

4. *Ibid.*, p. 96. *Cf.* Luther, « Sur le devoir d'envoyer les enfants à l'école », *in Œuvres complètes*, tome IX, Labor et Fides, Genève, 1961, p. 166.
5. *Ibid.*
6. *Ibid.*, p. 177 : « Les universités d'Erfut, de Leipzig et autres lieux se dépeuplent, ainsi que les écoles de garçons un peu partout, au point que c'est une pitié de voir cela. »
7. Luther, « Aux magistrats de toutes les villes allemandes », *op. cit.*, p. 109.

pour Luther, elle ne saurait être résolue que par une réflexion d'ordre religieux.

Éducation et serf-arbitre

Si l'éducation est la mise en œuvre de moyens pour développer et former l'homme, on peut en effet s'interroger sur sa raison d'être quand on le relie à la théologie déterministe de Luther car l'action éducative suppose chez l'homme la potentialité de parvenir à son but qui, pour Luther, est le salut. Or, depuis le péché originel, l'homme, de lui-même, n'a plus la possibilité de faire le bien, il est nécessairement « soumis au dieu de ce monde », Satan, « cet homme fort et bien armé, qui garde jalousement sa maison avec ceux qui y sont enfermés afin qu'ils ne puissent fomenter contre lui aucune révolte »[8]. Influence diabolique qui a, du reste, été intériorisée par l'homme postlapsaire : « Nous faisons le mal volontairement et de bon gré »[9].

Mais, dira-t-on, c'est là que l'éducation peut être utile. Ne suffit-il pas de faire appliquer quelques préceptes simples qui auraient force de loi et qui remettraient l'homme sur le chemin du bien ? Et, de fait, c'est bien ce que propose l'Ancien Testament : « La loi avertit l'homme et lui enseigne ce qu'il doit faire »|[10]. Cependant, tout en lui indiquant son devoir, elle ne montre pas à l'homme le chemin pour y parvenir ; la loi ne lui dit pas comment s'arracher à la puissance de Satan, détourner sa volonté du mal qui l'attire naturellement depuis la Chute et l'orienter vers le bien signifié par Dieu. Et quand bien même cette volonté existerait, ce qui n'est pas le cas, la loi ne donne pas les moyens de la mettre en œuvre. Ainsi, connaître son devoir ne permet à l'homme ni de vouloir, ni *a fortiori* de pouvoir l'accomplir. Tout au plus cela lui donne-l-il à connaître son péché, sa faiblesse naturelle : « Tout le sens et la force de la loi résident dans la connaissance, et seulement dans la connaissance du péché, mais non dans 1a force qui serait communiquée à 1'homme »[11].

Ainsi, « le libre arbitre après le péché (est) un vain mot ; l'homme, quand il

8. Luther, « Du serf-arbitre », *Œuvres complètes*, tome V, Labor et Fides, Genève, 1959, p. 53.
9. *Ibid*.
10. *Ibid*., p. 52.
11. *Ibid*., p. 100. *Cf.* Luther, « La liberté du chrétien », *in Les Grands Écrits réformateurs*, Garnier-Flammarion, Paris, 1996, p. 210 : « Les commandements nous enseignent et nous prescrivent toutes sortes de bonnes œuvres, mais, de ce fait, celles-ci ne sont pas accomplies. Ils fournissent de précieuses indications, mais n'apportent aucune aide, ils enseignent ce que l'on doit faire, mais ne donnent aucune force pour le réaliser. Aussi, n'ont-ils pour but que d'amener l'homme à voir son incapacité à faire le bien et à lui apprendre à désespérer de lui-même. »

fait ce qu'il peut, pèche mortellement »[12]. Il convient donc bien davantage de parler de serf-arbitre et de constater la « difficulté fondamentale de l'homme à réaliser par lui-même ce qu'il doit être »[13]. Cette finitude, cette incapacité à s'assumer comme sujet autonome posent la question du rapport de l'homme à Dieu : seule la volonté de Dieu est libre, et ce qu'il veut s'impose nécessairement à 1'homme. S'il veut le salut de tel individu, sa volonté suffit, s'impose, et, seule, suscite par la grâce la foi qui le justifie : « Nous faisons tout par nécessité et rien par l'effet de notre libre-arbitre, puisque la force du libre-arbitre n'est rien et qu'elle ne fait et ne peut rien faire de bien sans la grâce. »[14] Cette priorité de l'initiative divine sur celle des hommes traduit l'omnipotence de Dieu qui ne laisse rien au hasard et dont la volonté se transforme en nécessité. Dieu a tout prévu et tout décidé et, comme les Anciens l'avaient bien saisi, eux qui avaient imaginé les trois Parques comme des divinités inflexibles, « choses et hommes subissent la loi de la nécessité »[15] de sorte que la destinée des individus, leur salut ou leur perdition, préexiste et ne fait que se concrétiser au cours de la vie. Certains sont élus, d'autres non ; certains sont justifiés, d'autres non ; certains seront sauvés, d'autres non. C'est Dieu qui décide dans sa justice et dans sa bonté, et il le fait sans que les hommes puissent prétendre y jouer un rôle par les œuvres bonnes qu'ils accompliraient. Cette double prédestination, salut pour les uns et perdition pour les autres, pourrait désespérer, à tout le moins décourager et, pour revenir directement à la question de départ, rendre inutile tout souci d'éducation. Pourquoi prendrait-on la peine d'organiser tout un système dont on sait par avance que les fruits n'auront aucune incidence sur le sort des individus ? À ce stade, Luther fait intervenir une notion capitale, qui est la dualité de l'homme.

> « Chaque chrétien a deux natures, une nature corporelle et une nature spirituelle. Par son âme, il mérite d'être nommé un homme nouveau, spirituel, intérieur ; par la chair et le sang, il mérite d'être nommé un homme corporel, un vieil homme et un homme extérieur. »[16]

Cette dualité explique que l'homme soit départagé entre deux règnes. L'âme l'introduit dans un monde supérieur qui ne peut être atteint par les contin-

12. Luther, « Controverse tenue à Heidelberg », *Œuvres complètes*, tome I, Labor et Fides, Genève, 1956.
13. *Encyclopédie du protestantisme*, sous la direction de Pierre Gisel, article « Liberté », Cerf / Labor et Fides, Genève, 1995.
14. Luther, « Du serf-arbitre », *Œuvres complètes*, tome I, Labor et Fides, Genève, 1959, p. 54.
15. *Ibid.*
16. Luther, « La liberté du chrétien », *op. cit.*, p. 206.

gences de l'autre monde, santé, situation financière, statut social... Dans ce monde supérieur, notre volonté est soumise à celle de Dieu, notre libre-arbitre inexistant. En revanche, le corps enracine l'homme dans le monde inférieur, où il peut vivre selon sa volonté. « Là il règne et gouverne conformément à son propre conseil. Non point que Dieu l'abandonne, en ce sens qu'il ne coopère pas avec lui en toutes choses : mais il lui laisse la libre disposition des choses »[17] L'homme « saura, par exemple, que pour ce qui concerne sa fortune et ses biens, il peut en user comme il lui convient en vertu de son libre-arbitre »[18]. On constate donc que cette réflexion sur la complexité de la nature humaine introduit une distinction essentielle, qui n'est pas neuve, du reste : Guillaume d'Occam, par exemple, distinguait déjà nettement le monde de Dieu, inaccessible à la connaissance si ce n'est par la révélation, de celui de la nature, ouvert à l'observation et à l'action humaines. Le concept des deux règnes rétablit un domaine dans lequel l'homme peut jouer un rôle actif et où, par conséquent, l'éducation peut avoir légitimement sa place.

Éducation et servitude du chrétien

Dans sa dimension corporelle, en effet, l'homme ne peut pas ne pas tenir compte de ses caractéristiques spécifiques, qu'elles soient individuelles ou sociales. Être de chair et d'esprit, il doit vivre avec lui-même, avec son corps et son intelligence, avec leurs possibilités et leurs limites. Individu dans un groupe, il doit s'accommoder des autres, pris séparément ou collectivement. Ainsi se justifie pleinement la célèbre formule de Luther : « Un chrétien est un serf corvéable en toutes choses et il est soumis à tout le monde. »[19]. C'est dans cette seule zone de « servitude » que le libre-arbitre peut intervenir et que l'éducation est libérée du poids de la prédestination.

Si l'on considère tout d'abord la formation personnelle de l'individu, on remarque que l'action éducative va en des sens opposés, selon que l'on s'intéresse au corps ou à l'esprit. Pour le corps, il ne s'agit que de le dompter : « L'homme demeure encore sur terre pendant cette vie corporelle, et il faut qu'il gouverne son propre corps »[20]. Dans la lignée du premier platonisme et en accord avec une certaine tradition chrétienne, Luther considère le corps comme le lieu des passions et des convoitises. L'éducation va donc consister

17. Luther, « Du serf-arbitre », *op. cit.*, p. 94.
18. *Ibid.*, p. 56.
19. Luther, « La liberté du chrétien », *op. cit.*, p. 206. *Cf.* saint Paul (I Cor. 12 [9, 19]), « Je me suis fait le serviteur de tous ».
20. *Ibid.*, p. 220.

à lutter contre cette « volonté rebelle qui veut servir le monde et cherche à satisfaire ses appétits »[21].' Bien sûr, on peut retrouver là tout ce qui est traditionnellement appelé « œuvres » : les jeûnes, les veilles, « les mortifications de toutes les disciplines modératrices ». Mais tout cela n'a pour but que de dominer la concupiscence, de maîtriser le corps, de le rendre « obéissant et le purifier de ses bas appétits » sans que l'on ait la prétention de gagner par là son salut[22]. C'est dire que les valeurs morales sont détachées des valeurs religieuses[23] ; s'il y a des prescriptions, ce sont des moyens de correction et d'éducation , non des manifestations de la loi religieuse[24].

Au souci de dominer le corps, mauvais par nature, s'oppose le désir de développer l'esprit, qui peut être bon s'il s'exerce dans le domaine qui est le sien. Certes, Luther dit de la philosophie « que c'est une occupation de vanité et de perdition »[25]. La raison en est qu'au lieu de se cantonner au monde sensible, elle s'est souvent aventurée dans le monde invisible qui est le domaine réservé de 1a foi. En réalité, se1on Luther, « 1a phi1osophie doit se contenter de la recherche de la matière et des qualités premières et secondes et apprendre à distinguer les accidents de la substance. Quant aux causes, elle n'en peut rien savoir de certain »[26]. En ce qui concerne les disciplines autres que la philosophie, elles sont utiles et recommandées en tant qu'elles forment le jugement. C'est pourquoi « les langues, les autres arts[27] et l'histoire » sont estimés essentiels pour permettre aux enfants « d'orienter leur esprit » et d'« acquérir sagesse et intelligence pour savoir ce qu'il faut rechercher et éviter dans cette vie terrestre »[28]. De même, « le chant et la musique avec toutes les mathématiques » sont loués pour leur capacité à former « des gens remarquablement adroits qui [seront] plus tard aptes à toutes sortes de tra-

21. *Ibid.*, p. 220-221 *passim*.
22. *Cf.* Philippe Mesnard, *L'Essor de la philosophie politique au XVIe siècle*, livre II, *Les Ruptures*, Hatier.
23. *Cf.* Luther, « Sermon sur les bonnes œuvres », *Œuvres complètes*, tome I, Labor et Fides, Genève, 1956, *passim*.
24. Luther, « Commentaire de l'épître aux Romains », *Œuvres complètes*, tome XII, Labor et Fides, Genève, 1985, p. 131.
25. Luther, « Propos de table », T. 5, 17, 10-31. *Cf.* Théobald Süss, *Luther*, Presses universitaires de France, 1969.
26. Les « arts », ou « arts libéraux », désignaient, par opposition aux arts mécaniques, les disciplines où le travail de l'esprit tient la plus grande place. Ils comprenaient le *trivium* (grammaire, dialectique et rhétorique) et le *quadrivium* (arithmétique, géométrie, astronomie et musique).
27. Luther, « Aux magistrats de toutes les villes allemandes », *op. cit.*, p. 111.
28. *Ibid.*

vaux »[29]. Dans cette formation du jugement et cette adaptabilité, on est loin de l'enseignement traditionnel qui tend à accumuler des savoirs. Les leçons de l'humanisme sont bien présentes chez Luther, sur ce point très proche d'Érasme.

Mais ce développement de 1'individu ne suffit pas à définir l'homme temporel « car l'homme ne vit pas seulement pour lui-même, il vit aussi parmi d'autres hommes. Aussi ne peut-il se passer des œuvres dans ses rapports avec eux, il est toujours amené à leur parler, il a affaire à eux »[30]. Mais là non plus, les œuvres ne sont d'aucune utilité pour le salut :

« Paul a clairement représenté la vie chrétienne où toutes les œuvres doivent avoir pour but le bien du prochain, puisque la foi suffit à chacun pour lui-même et que toutes les autres œuvres et toute sa vie lui restent pour qu'il les mette au service de son prochain par un acte de libre amour. »[31]

En somme, « le chrétien doit volontairement redevenir esclave pour aider son prochain »[32] et cela de manière gratuite, sans en espérer d'avantage personnel « car, s'il rend visite aux malades, ce n'est pas parce qu'il en attend la santé pour lui-même ; et s'il nourrit quelqu'un, ce n'est pas qu'il ait besoin lui-même de nourriture »[33]. Cette « vie vraiment chrétienne » cette vie de charité est le fait d'une éducation morale à laquelle saint Paul a donné de nombreuses incitations. S'adressant aux Philippiens, il leur dit par exemple :

> « Je vous exhorte, au nom de toute la consolation que vous trouvez dans le Christ, [...] manifestez le même amour les uns envers les autres, rendez-vous mutuellement service, ne prenez pas garde à vous-mêmes et à vos intérêts, mais aux autres et à leurs besoins »[34]

L'altruisme de cette morale sociale doit, selon Luther, se manifester, entre autres, dans la création d'écoles et dans des emplois de maîtres qualifiés. C'est le sens de l'exhortation « Aux magistrats de toutes les villes allemandes » qu'il juge seuls capables de faire « instruire et [...] élever correctement garçons et filles ». Eux seuls, en effet, par leur éducation et leur statut social, possèdent à la fois le savoir et le pouvoir. C'est donc un devoir pour eux que d'avoir la volonté de s'intéresser à leur prochain et donc d'instruire

29. Luther, « La liberté du chrétien », *op. cit.*, p. 226.
30. *Ibid.*, p. 227.
31. Luther, « De l'autorité temporelle et dans quelle mesure on lui doit obéissance », *in* Joël Lefebvre, *Luther et l'autorité temporelle*, Aubier-Montaigne, Paris, 1973, p. 93.
32. Luther, « La liberté du chrétien », *op. cit.*, p. 227.
33. Luther, « Sur le devoir d'envoyer les enfants à l'école », *op. cit.*, p. 162.
34. Luther, « Aux magistrats de toutes les villes allemandes », *op. cit.*, p. 113.

les enfants « afin qu'ils s'initient aux choses honorables, sérieuses, utiles, morales, chrétiennes »[35] à tel point que les emplois de maîtres d'écoles comme, du reste, ceux de prédicateurs ou de prêtres dont le rôle éducatif' est aussi très grand, devraient être, selon Luther, réservés à ceux qui constituent une élite intellectuelle et morale[36], ce qui est loin d'être le cas en ce début de seizième siècle.

Mais au-delà de cet exemple particulier de l'école, de manière générale, l'amour du prochain se concrétise par le service rendu à la collectivité. On n'est pas très éloigné de la fable des membres et de l'estomac lorsque Luther assigne à chacun un rôle particulier à jouer pour le bien de tous[37]. De fait, chaque individu a une « vocation » (*Berufung*) qui se manifeste par une profession (*Beruf*). Mais il faut qu'il y soit formé. C'est pourquoi les filles seront élevées de manière à bien « gouverner la maison, les enfants et les domestiques » et les garçons pour devenir aptes à « diriger le pays et les gens », « apprendre un métier ou ce à quoi on les destine »[38]. Et dans la mesure où tous ces états ont une utilité sociale, il faut donner à chaque enfant une éducation adaptée sans prétendre que l'école fasse de tous des seigneurs, mais en différenciant les études en fonction des capacités individuelles et des besoins sociaux. Force est de reconnaître cependant que, pour Luther, l'affirmation des vocations individuelles est comme la forme laïque de la prescience divine ; elle s'impose et cela d'autant plus aisément que toutes les vocations sont égales devant Dieu[39]. On a pu y voir un conservatisme étroit, et il est vrai qu'à maintes reprises, et en particulier au moment de la révolte des paysans de l523, Luther affirme la nécessité de se conformer à la hiérarchie sociale, manifestation de la volonté divine : « Que toute personne soit soumise à l'autorité placée au-dessus d'elle, car il n'est pas d'autorité qui ne vienne de

35. *Cf.* l'apologie de Menenius Agrippa, repris par La Fontaine, *Fables*, livre III, fable II. *Cf.* Luther, « À la noblesse chrétienne », *op. cit.*, p. 108 : « Nous sommes tous un seul corps, mais […] chaque membre a sa fonction propre. »

36. Luther, « Aux magistrats de toutes les villes allemandes », *op. cit.*, p. 111-113.

37. C'est Luther qui, le premier, étend la signification du mot « vocation ». Loin de la réserver aux seuls religieux, il l'applique à tous, lui ôtant par là-même toute idée de hiérarchie. *Cf.* « Jugement sur les vœux monastiques », *Œuvres complètes*, tome III, Labor et Fides, Genève, 19, *passim.*

38. Luther, « De l'autorité temporelle et dans quelle mesure on lui doit obéissance », *op. cit.*, p. 73. *Cf.* « Le devoir envoyer les enfants à l'école », *op. cit.*, p. 184 : « N'est-ce pas servir Dieu que d'aider à conserver l'ordre établi par lui et le gouvernement temporel ? »

39. *Cf.* Luther, « Contre les hordes pillardes et meurtrières des paysans », *in* Joël Lefebvre, *op. cit., passim.*

Dieu, et toutes celles qui existent ont été instituées par Dieu. Ainsi, celui qui résiste à l'autorité s'oppose à l'ordre que Dieu a établi. »[40] De sorte que, si effectivement, sur le plan social, les états sont inégaux, à l'égard de Dieu, les vocations sont égales et qu'il n'y a donc pas lieu de redéfinir les structures sociales. Éduquer les enfants, c'est leur permettre de réaliser leur vocation en reproduisant, le plus souvent, l'état social dans lequel se trouvent leurs parents. En perpétuant cet ordre existant, il ne fait pas de doute que l'éducation a une fonction de stabilisation sociale.

Ainsi, dans le monde temporel, la condition du chrétien est une forme de « servitude volontaire »[41] par laquelle l'individu se met à l'écoute et au service de lui-même et des autres : tous ses actes s'inscrivent dans une réalité personnelle ou sociale, au bon fonctionnement de laquelle l'éducation peut contribuer.

Éducation et liberté du chrétien

Mais il n'en est pas de même dans le monde spirituel. Ici, l'homme n'a plus à se préoccuper des contingences sociales et matérielles, ce qui explique la formule de Luther : « Un chrétien est un libre seigneur de toutes choses et n'est soumis à personne. »[42] S'il est délivré de toutes les contraintes liées à son statut d'être corporel et social, son seul souci est désormais son rapport à Dieu. Or cette relation est fondée sur le don que Dieu fait librement de sa grâce. L'homme ne peut demander, ne peut mériter ; il est toujours en position de recevoir, ou de ne pas recevoir : c'est Dieu qui décide. Est-ce à dire que l'éducation n'a aucune place ?

Encore faut-il que l'homme soit capable d'accueillir ce don de Dieu. Pour cela, rien de ce qui était nécessaire dans le monde temporel ne semble *a priori* utile : ni la maîtrise du corps, ni le développement des facultés intellectuelles, ni l'expression d'une morale de charité, ni l'accomplissement de la vocation ne permettent à l'âme de « vivre justement, librement, chrétiennement »[43] Seule « la parole de Dieu affirme la liberté chrétienne »[44]. Il est donc

40. On peut être frappé par la symétrie du mouvement qui, pour la Boétie, pousse le peuple à se mettre au service d'un individu, et de celui qui, pour Luther, incite l'individu à être soumis à tout le monde.
41. Luther, « la liberté du chrétien », *op. cit.*, p. 206.
42. *Ibid.*, p. 207.
43. Luther, « Du serf-arbitre », *op. cit.*, p. 44. *Cf.* « La liberté du chrétien », *op. cit.*, p. 212 : « Telle est la liberté chrétienne, c'est la fin seule qui la crée. »
44. Luther, « La liberté du chrétien », *op. cit.*, p. 208.

essentiel que l'âme puisse avoir connaissance de la Parole. « Ainsi nous devons être certains que l'âme peut se passer de toutes choses, sauf de la Parole de Dieu, et, faute de la Parole de Dieu, rien ne peut l'aider à subsister. Mais quand elle a la Parole, elle n'a besoin de rien d'autre […] »[45] Or cette Parole se trouve tout entière contenue dans les textes sacrés[46] qui sont le vecteur choisi par Dieu pour enseigner aux hommes[47]. Dans l'Évangile, rien n'est obscur ni voilé, rien ne ressemble à « la caverne corycienne » :

> « Pour ce qui concerne les mystères les plus profonds et les plus sublimes, ils ne sont pas cachés, mais sont présentés et exposés en public aux yeux de tous. Christ, en effet, nous a ouvert l'esprit, afin que nous comprenions les Écritures »[48]

Mais cette clarté de l'Évangile se fait jour nous compter par le truchement des langues « car nous ne pouvons nier ce fait : bien que l'Évangile soit venu et vienne chaque jour par le Saint-Esprit, c'est néanmoins par le biais des langues qu'il est venu et s'est répandu ». Par conséquent, la seule étude que devrait entreprendre l'homme dans sa dimension spirituelle est celle des langues, en tant que portes d'accès à l'Évangile et donc à la Parole de Dieu : pour interpréter l'Écriture et la traiter en elle-même, et pour lutter contre ceux qui citent l'Écriture de façon erronée, [...] on ne peut le faire sans connaître les langues[49]. La question des langues est donc cruciale, et particulièrement celle des deux langues de l'Ancien et du Nouveau Testament, l'hébreu et le grec :

> « Autant nous aimons l'Évangile, autant montrons-nous fermes pour veiller sur les langues. Car ce n'est pas pour rien que Dieu a fait rédiger l'Écriture seulement dans deux langues, l'Ancien Testament en hébreu et le Nouveau en grec. Si donc Dieu ne les a pas méprisées mais choisies de préférence à toutes les autres pour sa Parole, nous devons également les honorer avant toutes les autres »[50]

Il importe, par conséquent, que ceux qui en sont capables maîtrisent les langues, et, en premier lieu l'hébreu et le grec, pour éviter que l'ignorance

45. *Ibid.* : « Mais on demandera : quelle est donc la parole qui accorde une si grande grâce et comment dois-je en user ? Réponse : ce n'est rien d'autre que la prédication faite par le Christ, comme le contient l'Évangile. »
46. *Cf.* Luther, « À la noblesse chrétienne », *op. cit.*, p. 114.
47. Luther, « Du serf-arbitre », *op. cit.*, p. 28.
48. Luther, « Aux magistrats de toutes les villes allemandes », *op. cit.*, p. 104.
49. *Ibid.*, p. 107 *et passim.*
50. *Ibid.*, p. 105.

linguistique n'engendre une obscurité préjudiciable au message même[51]. Paradoxalement donc, le rapport à Dieu de l'homme spirituel passe par une convention humaine, les langues, par un savoir lié au monde temporel, mais susceptible d'éclairer la Révélation.

Si l'étude des langues permet d'accéder personnellement à la Parole et d'être éclairé de « la clarté intérieure de l'Écriture sainte », elle n'est cependant profitable qu'à celui qui s'y consacre. Or tous ne sont pas capables de le faire, ni n'en ont le temps ou la possibilité, selon leur état social. C'est pourquoi il faut diffuser « la clarté extérieure de l'Écriture sainte »[52]. « Nous avons vraiment besoin », écrit Luther, « de gens qui puissent nous apporter la Parole de Dieu et être des directeurs de conscience pour le peuple »[53]. Ce rôle est tout naturellement dévolu aux ministères ecclésiastiques – à condition toutefois qu'ils s'éloignent de l'état de corruption qui est le leur –, mais aussi aux maîtres et maîtresses d'école :

> « Je parle […] de l'état qui a l'office de la prédication et le service de la Parole et des sacrements, lequel donne l'esprit et le salut qu'on ne peut obtenir avec aucun chant ou aucune pompe extérieure. Telles sont les fonctions de pasteur, professeur, prédicateur, prêtre (qu'on appelle vicaire), sacristain, maître d'école, et autres fonctions et personnes appartenant à cet état que l'Écriture honore et loue hautement »[54]

Les fonctions de prédication et d'éducation se trouvent donc, sinon confondues, du moins très proches, dans leur « mission d'instruire et éduquer la jeunesse » en lui faisant partager la Parole de Dieu[55] car les écoles dignes de ce nom sont celles où l'« on élève les enfants dans les arts, la bonne conduite et le véritable service de Dieu, où ils apprennent à connaître Dieu et sa Parole […] »[56] Les écoles sont donc un autre lieu de prédication et tendent à mettre fin à l'ignorance des fidèles. C'est le cas aussi des « catéchismes », objets de

51. *Cf.* Luther, « Du serf-arbitre », *op. cit.*, p. 27 : « J'avoue que beaucoup de passages de l'Écriture sont obscurs, non pas à cause de la sublimité des choses qui s'y trouvent, mais à cause de notre ignorance du vocabulaire et de la grammaire. […] Lorsqu'on sait que toutes les choses contenues dans l'Écriture sont placées en pleine lumière, il est insensé et impie de prétendre qu'elles sont obscures, à cause de quelques mots difficiles à comprendre. »

52. Luther, « Du serf-arbitre », *op. cit.*, p. 69.

53. Luther, « Aux magistrats de toutes les villes allemandes », *op. cit.*, p. 113.

54. Luther, « Sur le devoir d'envoyer les enfants à l'école », *op. cit.*, p. 166-167.

55. Luther, « Aux magistrats de toutes les villes allemandes », *op. cit.*, p. 98-99 : « Nous ne devons pas recevoir en vain la grâce de Dieu ni laisser échapper le jour favorable. »

56. Luther, « Sur le devoir d'envoyer les enfants à l'école », *op. cit.*, p. 166-167.

toutes les attentions de Luther, puisque, dit-il, « l'homme du commun, surtout dans les villages, ignore tout de la doctrine chrétienne ». Et puisqu'il s'agit de faire connaître Dieu au plus grand nombre, les langues employées ne sont ni l'hébreu ni le grec, mais le latin, et surtout la langue vernaculaire, comme le Réformé le recommande également pour les sermons[57]. C'est, du reste, ce souci de « prêcher les autres » le plus largement possible qui a conduit Luther à traduire la Bible en allemand puis, comme la vulgarisation n'était pas totale en raison du faible nombre de lecteurs, à entreprendre la rédaction des différents catéchismes.

L'éducation bien faite de l'homme spirituel revient donc à lui permettre d'être le plus possible à l'écoute de la Parole de Dieu, directement quand l'individu est capable de comprendre les Textes, indirectement par les sermons, les catéchismes ou les leçons dans les écoles quand c'est nécessaire. Dans tous les cas, si l'éducation n'est pas indispensable au salut, qui est un don gratuit de Dieu, elle garantit la consolidation de la foi par la fréquentation usuelle de l'Écriture[58]. La conséquence en est que, par cette connaissance personnelle de la Bible, on met fin à la supériorité que s'était octroyée le pouvoir spirituel et que Luther appelle le « premier mur » de protection des « Romanistes »[59]. De fait, il n'y a plus lieu, quand chacun connaît les Textes, de distinguer « l'état ecclésiastique », « le Pape, les évêques, les prêtres, les gens des monastères » de « l'état laïque », c'est-à-dire

> « les princes, les seigneurs, les artisans et les paysans [...]. Personne ne doit se laisser intimider par cette distinction, pour cette bonne raison que tous les chrétiens appartiennent vraiment à l'état ecclésiastique, il n'existe entre eux aucune différence, si ce n'est celle de la fonction »[60].

C'est l'idée du sacerdoce universel qui est accordé à chacun dès lors qu'il a reçu le baptême. On voit donc que l'homme spirituel, dégagé déjà par nature de toutes les contraintes temporelles, se libère, dans ce domaine propre, du joug jusque là imposé par les autorités ecclésiastiques puisque, « du fait que nous sommes tous également prêtres, nul ne doit se mettre lui-même en évidence ni entreprendre, sans avoir été autorisé ni choisi par nous, de faire ce dont tous nous possédons également le pouvoir »[61]. C'est là un bienfait ines-

57. *Cf.* Luther, « Aux magistrats de toutes les villes allemandes », *op. cit.*, p. 107 : « Un simple prédicateur, en effet, dispose, grâce à la traduction, d'autant de passages et de textes clairs pour qu'il puisse comprendre et enseigner le Christ. »
58. *Cf.* Luther, « La liberté du chrétien », *op. cit.*, p. 220.
59. Luther, « À la noblesse chrétienne», *op. cit.*, p. 106-107.
60. *Ibid.*, p. 108.
61. *Ibid.* : « Nous sommes absolument tous consacrés prêtres par le baptême. »

timable que l'on peut sans conteste attribuer au développement et à la démocratisation de l'enseignement, sous sa double forme de l'école et du prêche.

Conclusion

Malgré toutes les critiques auxquelles sont en butte les écoles de ce temps, malgré le déterminisme dans lequel s'inscrit la théologie luthérienne, l'éducation est donc légitime.

S'il est vrai, en effet, que la seule question importante pour l'homme, son salut, n'a de réponse qu'en la volonté divine, dans le domaine qui est le sien, celui du corporel et du temporel, l'homme a besoin de l'éducation pour être pleinement ce qu'il veut être ; il apprend ainsi à dompter ses bas appétits et à développer son esprit. L'éducation apparaît alors comme la conséquence tout à la fois du libre-arbitre et de la servitude de l'homme dans le monde terrestre : c'est parce qu'il peut gérer sa vie comme il l'entend, dans le cadre, cependant, de ses obligations envers lui-même et envers les autres, que l'homme doit être éduqué.

Et même dans le domaine spirituel, à la condition qu'elle se cantonne dans les limites étroites qui sont les siennes, l'éducation a un rôle à jouer, puisqu'elle permet l'accès direct aux textes sacrés, si l'individu acquiert les compétences linguistiques nécessaires, ou d'en faciliter l'accès, si le sens en est largement diffusé. L'éducation est ici non plus la conséquence de la condition humaine, mais le moyen de la réaliser au mieux en permettant à l'homme de connaître et de conforter la liberté inhérente au monde spirituel en même temps que d'accepter son propre serf-arbitre à l'égard de Dieu. À l'image de la nature humaine, l'éducation est donc duelle : déterminée par le pôle temporel de l'homme, elle consolide le pôle spirituel.

En dépit, ou en raison, de ses excès de langage, Luther vit ses appels véhéments en faveur d'une autre école rapidement suivis d'effet. Est-ce son « exhortation aux magistrats de toutes les villes allemandes », au début de 1524, qui suscita, quelques mois plus tard, la fondation d'écoles à Magdebourg, Nordhausen, Halberstabt, Gotha, puis, peu après, à Eisleben et Nuremberg ? Sans doute y-a-t-elle contribué. Mais le vrai changement est moins d'ordre quantitatif que qualitatif désormais, on voit apparaître en Allemagne, à côté des écoles classiques qui forment l'élite intellectuelle et politique de la nation, des écoles populaires qui démocratisent l'enseignement en le mettant à la portée des enfants de toutes conditions et des deux sexes. La leçon de Luther a porté ses fruits.